



Réunion du 09 Mars 2020

**Vice-Président** : Joël SIMON Tél : 06 63 69 23 83  
**Conseiller Technique Départemental en Arbitrage** : Aldric CHANCIOUX [achancioux@loire.fff.fr](mailto:achancioux@loire.fff.fr) Tél : 07 63 17 10 40  
**Désignations Seniors** : Mustapha BENMESSAOUD Tél : 06 12 56 53 43  
**Désignations assistants ligue** : Franck ANGUAL Tél : 06 64 51 21 67  
**Désignations loisirs** : Raphaël LEBLANC Tél : 06 88 86 94 27  
**Responsable Observations** : Jean – Pierre BERNE Tél : 06 20 18 00 26  
**Responsable Administratif / Secrétaire** : Denise AZNAR Tél district : 06 82 48 06 96  
**Contrôle Administratif Seniors (impayés)** : Franck ANGUAL Tél : 06 64 51 21 67  
**Intendant CDA** : Daniel DOSNON Tél : 06 79 63 85 28  
**Trésorier** : Raphaël LEBLANC Tél : 06 88 86 94 27  
**Représentant des Arbitres à la commission de Discipline** : Christian AURAND Tél : 06 98 40 81 79

Nous vous demandons d'avoir le contact direct avec votre interlocuteur, les messages sur répondeur ne seront pas pris en considération.

#### **MODIFICATION DU PROTOCOLE D'AVANT MATCH**

Pour faire suite à la recommandation de M. Olivier VERAN, Ministre des solidarités et de la santé « d'éviter la poignée de main », la FFF a modifié le déroulement du protocole d'avant-match pour l'ensemble des compétitions nationales.

Les joueurs et les acteurs du jeu sont donc invités à ne plus se serrer la main après la présentation des équipes.

Nous vous invitons à procéder à la même modification de protocole pour les compétitions que vous organisez.

#### **RESERVE TECHNIQUE**

Réunion restreinte section loi du jeu du 02 février 2020

Présents : P REBAUD (Président), MME AZNAR, MM. SIMON, PEREIRA, F. REBAUD.

#### **DOSSIER SAISON 2019/2020**

RESERVE DEPOSEE PAR AF PAYS DE COISE POUR FAUTE TECHNIQUE D'ARBITRAGE  
MATCH : Seniors D2 poule B du 22/02/2020 Firminy Inersport – AF Pays de Coise (score final 3 -1).

- La commission dit,
  - \* Attendu que la réserve a bien été déposée conformément aux dispositions de l'article 146 des Règlements Généraux, à savoir dans le cas présent, avant la reprise du jeu (coup d'envoi) consécutive au 3ème but marqué par le club de AF Pays de Coise.
- En conséquence, la Commission déclare la réserve recevable sur la forme.
- Après lecture des pièces versées au dossier, il ressort que :
  - \* A la 85<sup>ème</sup> minute de jeu (score au moment du fait 2-1) l'arbitre percute un joueur de AF Pays de Coise en possession du ballon lui entraînant la perte de celui-ci.
  - \* A ce moment-là l'arbitre constatant l'incidence décide d'arrêter le jeu par un coup de sifflet,
  - \* L'arbitre décide ensuite de faire reprendre le jeu par une balle à terre entre 2 joueurs (1 de chaque équipe),. A la suite de cela en quelques possessions de balles l'équipe de Firminy Inersport met un 3<sup>ème</sup> but sur cette action
- Attendu :
  - \* la loi 8 (balle à terre) de l'international Board stipule : "l'arbitre donne la balle à terre à un joueur de l'équipe qui a touché le ballon pour la dernière fois et à l'endroit où le ballon a pour la dernière le ballon été touché par un joueur, un agent extérieur, un arbitre tel que précisé au point de la loi 9.Tous les autres joueurs doivent de trouver au moins à 4 mètres du ballon jusqu'à ce que celui-ci soit en jeu",
- Dans ces conditions, la Commission considère que l'arbitre n'a pas fait une juste application des lois du jeu puisque le jeu n'a pas été repris par la balle à terre dans les conditions explicitées précédemment en rendant la balle à terre à la dernière équipe en possession du ballon au moment des fait, à savoir l'équipe de AF Pays de Coise.
- Dit qu'il a pu y avoir une influence sur le score,
- Décision :



- la section lois du jeu (Commission Départementale d'Arbitrage) **DECLARE LA RESERVE RECEVABLE, FONDEE EN LA FORME ET LE FOND, ET DIT LE MATCH A REJOUER**, et transmet le dossier à la commission sportive pour ANNULATION du résultat et décision à prendre pour la désignation d'une date à laquelle le match sera rejoué.

**La décision ci-dessus de la section « Lois du jeu » est susceptible d'appel devant la commission départementale d'Appel dans les conditions, formes et délais, prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football**

### FORMATION LIGUE

Les arbitres souhaitant intégrer la prochaine formation Ligue sont priés de se faire connaître auprès du CTDA par Mail à [achancioux@loire.fff.fr](mailto:achancioux@loire.fff.fr).

### RAPPEL OBLIGATIONS ARBITRES D1 & D2

**Conformément au règlement intérieur de la CDA il est rappelé aux arbitres de D1 et D2 qu'ils doivent obligatoirement faire 2 accompagnements. Merci de communiquer dès cette semaine vos disponibilités à Aldric afin de répondre à vos obligations. A défaut, tout manquement sera sanctionné d'un malus.**

### STAGES

**Arbitres D1 + Arbitres assistants** : Du vendredi 13 Mars à 18h30 au samedi 14 mars 17h (Andrézieux stade des bullieux).

**Les arbitres suivants sont convoqués au stage du 13 et 14 Mars**

Ms ABBAS Djelloul, ABBACI Mohamed, TOURNEUX Jérôme, PEREY Jérôme, PARISEL Fabrice, CHARRIN Christophe, BOUAZIZ Abdelghani, CARDOSO Georges, BENBELAID Sabry, BENADA Abdelghani, LEBLANC Raphaël, MORAIS DIAS Miguel.

**Les arbitres assistants suivants sont convoqués au stage du 13 et 14 Mars**

Ms BEN KHALIFA Mahjoub, BENSAFI Ali, DAOUDI Hamid, DINIS Claude, MATHLOUTI Makram, TAGHANIMET Ahmed, BENCHADI Medhi, BENMESSAOUD Mustapha, MECHERI Abdelnor, CHERAKRAK Hanafi, KHODJA Kamel, GIRAUDON Christian, KESSOURI Adel, ALCAZAR Julien, JACQUET Michel, TAGAND Fabrice, BEZZAH Nordine, CORNET Jean Michel, DESVERNAY Pascal, LANGLET Flavien, NEHAR Youcef, AKKAR Karim, GACEM Nassim.

**Arbitres D2** : Le samedi 21 Mars de 9h à 16h au DLF.

**Les arbitres suivants sont convoqués au stage du 21 Mars.**

Ms DINIS Claude, SAFAK Isa, AKKOUCHE Mohamed, FIDEI Mickael, DALLET Maxime, BOUCHET David, VAGINAY Thomas, DEMIREL Muhamet, EL YAKHLIFI Nassime, DJOUDER Karim, LOISY Sylvain, REGRAG Youness, BOUJIMA Abdelkader, COURT Serge, NEHAR Mohamed, SAHTOUT Tarek, FONTELAS Raphael, MOULEYRE Benjamin, BORAZANOGLU Sakir, VAZ TORRES Simon, ZOUITEN Khalid, MAKHLOUF Nassim, NABBACH Fouad, YIGITER Huseyin.

**Arbitres novices** : Du samedi 16 Mai à 9h au Dimanche 17 Mai à 12h (Andrézieux stade des bullieux)

Les repas et l'hébergement seront pris en charge par la CDA.

### COURRIERS

A.S. Jonzieux : Demande de 3 arbitres et 1 délégué le nécessaire a été fait.

M. Benfredj Moussa : Courriers concernant la rencontre St Paul en Jarez / Chateauneuf.

M. Tchouante Charles : Lu noté.

M. Safak Isa : Lu noté.